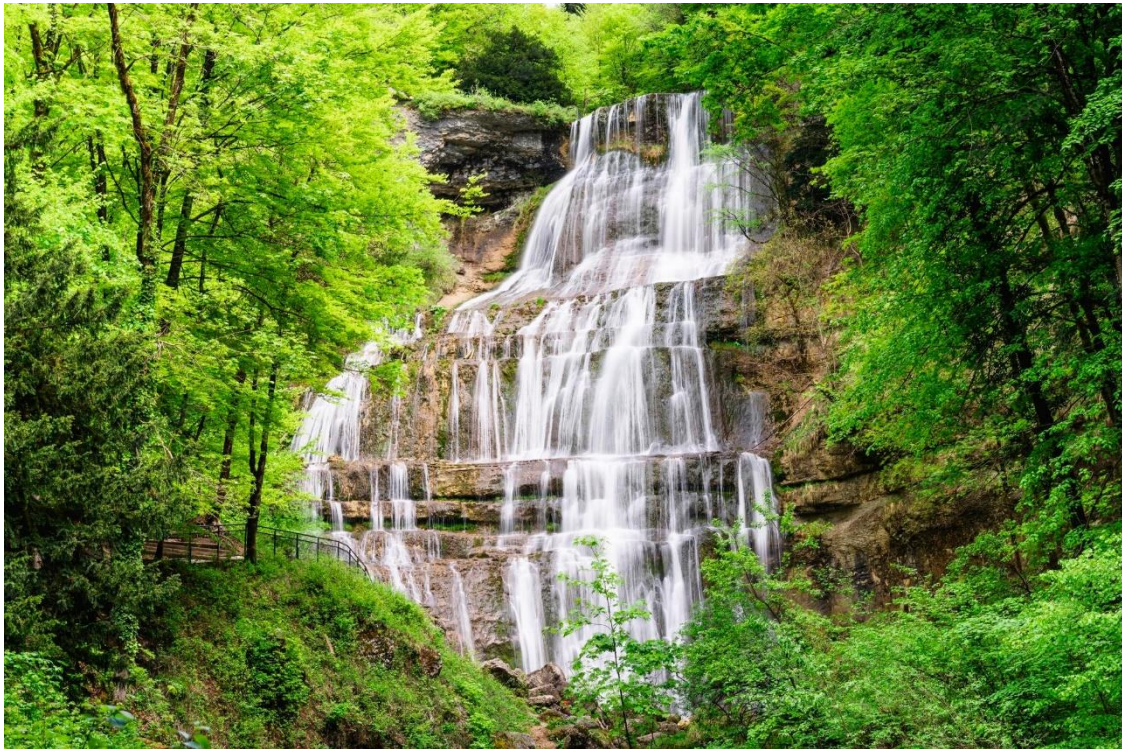




PLATINIUM

**Politique
d'Investissement
Responsable**



Octobre 2022

Sommaire

I. INTRODUCTION	3
1. QU'EST CE QU'UN INVESTISSEUR RESPONSABLE ?	3
a) <i>La prise en compte des enjeux ESG lors de la constitution du portefeuille</i>	3
b) <i>Améliorer la performance de la performance ESG des entreprises du portefeuille</i>	3
2. QU'EST CE QU'UN INVESTISSEMENT DURABLE ?	3
3. NOS DEUX CONVICTIONS	4
II. NOTRE METHODOLOGIE	5
1. NOS PRESTATAIRES EXTERNES.....	5
2. METHODOLOGIE MULTI ASSETS MULTI EXPERTISE : LE QUESTIONNAIRE SOCIETES DE GESTION	6
3. METHODOLOGIE TITRES VIFS : LA PRISE EN COMPTES DES ODD	6
4. PROCESSUS DE SUIVI DES CONTROVERSEES	7
III. ORGANISATION	8
1. LE COMITE IR (IINVESTISSEURS RESPONSABLES).....	8
2. LA POLITIQUE D'EXCLUSION	8
IV. ENGAGEMENT	10
1. POLITIQUE DE VOTE	10
2. ADHESIONS	10
a) <i>Les PRI</i>	10
b) <i>La Charte de la diversité</i>	10
3. ACTIONS INTERNES	10

I. Introduction

1. Qu'est ce qu'un investisseur responsable ?

L'investissement responsable est défini comme une stratégie et une pratique visant à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif. Elle complète l'analyse financière traditionnelle et les techniques de constitution de portefeuille.

Il existe de nombreuses manières d'investir de façon responsable. Les approches s'articulent généralement autour de deux grands leviers d'action :

a) La prise en compte des enjeux ESG lors de la constitution du portefeuille

Les enjeux ESG peuvent être pris en compte dans les pratiques d'investissement existantes en combinant trois approches :

- L'intégration
Inclure explicitement et systématiquement les questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement, afin d'améliorer la gestion des risques et les rendements.
- Le screening
Appliquer aux listes d'investissements potentiels des filtres définis selon les préférences ou valeurs de l'investisseur, pour inclure ou exclure les entreprises du portefeuille.
- L'investissement thématique
Chercher à concilier des profils de risque/ rendement attrayants avec la volonté de faire progresser certains enjeux environnementaux ou sociaux.

b) Améliorer la performance de la performance ESG des entreprises du portefeuille

Cette démarche (appelée actionnariat actif ou engagement actionnarial) prend deux formes :

- Le dialogue
Dialoguer avec les entreprises à propos des questions ESG afin d'améliorer les mesures prises pour y répondre et en particulier les informations publiées à ce sujet. Il peut s'agir d'initiatives individuelles ou menées en collaboration avec d'autres investisseurs.
- Le vote
Exprimer formellement son accord ou son désaccord en votant sur les résolutions et en proposant des résolutions d'actionnaires sur certaines questions ESG.

2. Qu'est ce qu'un investissement durable ?

Un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, ou à un objectif social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un de ces objectifs (selon le principe de « *do not significantly harm* ») et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (en particulier une gestion saine, relation avec le personnel, rémunération du personnel et respect des obligations fiscales).

3. Nos deux convictions

L'investissement responsable (IR) est un concept pluriel et en constante évolution qui se situe à la confluence d'exigences économiques et sociétales. Platinum Gestion (ci-après « **Platinum** ») est une société de gestion ayant pour ambition d'investir de manière éthique et responsable, en toute considération des différents enjeux sociétaux. Nos investissements sont résolument tournés vers une performance de long terme qui intègre l'ensemble des risques et des enjeux auxquels font face les entreprises.

Notre engagement repose sur deux convictions :

- Faire mieux travailler le capital

Platinum est consciente des défis auxquels le monde est actuellement confronté en matière de changement climatique, ainsi que sur le plan social et économique.

Notre responsabilité de gestionnaire d'actifs financiers dépasse les gains financiers à court terme.

Nous souhaitons faire travailler le capital que nous gérons pour le compte de nos clients d'une façon telle qu'il ait une influence positive sur la société et permette un Développement Durable.

- Améliorer le rendement

Platinum est convaincue qu'il existe un lien étroit entre l'impact positif à long terme de l'Investissement Durable et l'amélioration du rendement notamment grâce à une réduction du risque.

Au-delà de son effet positif sur le bien-être de la société et l'environnement, un Investissement Durable transparent permet d'identifier les risques et opportunités liés et de créer de la valeur dans la durée.

La démarche d'Investisseur Responsable de Platinum Gestion s'inscrit dans les valeurs fondamentales de la société. Depuis 2019 la gestion des fonds a entamé une transition progressive vers un investissement plus responsable et plus conscient des enjeux sociaux auxquelles nous faisons face quotidiennement.

Ainsi, Platinum a fait évoluer son univers d'investissement afin de répondre à ce besoin d'éthique.

II. Notre Méthodologie

1. Nos prestataires externes

Nous sélectionnons les fournisseurs de données ESG selon des critères de qualité des informations ESG. Actuellement, nous utilisons les fournisseurs suivants :

i. Sustainalytics :

Depuis décembre 2021, Platinum s'appuie sur un prestataire externe (Sustainalytics) pour être en mesure d'attribuer une notation globale à son univers d'investissement.

En complément de l'analyse financière, les gérants prennent en compte simultanément des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») ainsi que le risque de durabilité dans leur processus de sélection des investissements. En effet, les gérants estiment que la prise en compte du risque de durabilité et des facteurs ESG complète l'approche générale liée à la sélection d'actions d'entreprises de qualité avec un horizon de placement à long terme. La prise en compte des facteurs ESG permet de mieux cerner le profil de risque des entreprises, mais aussi les opportunités qui peuvent être importantes pour leurs activités.

Platinum a développé une approche par le risque, en s'appuyant sur les notations fournies par Sustainalytics. Cette approche consiste à noter de manière croissante le risque induit par la société concernée par rapport aux 3 critères suivants : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Suite à un investissement initial, les facteurs ESG continuent d'être surveillés pour mettre à jour l'évaluation initiale, identifier les alertes et les controverses et mener des actions d'engagement sur les facteurs ESG qui ont été identifiés à des fins d'amélioration. En vue de sélectionner des sociétés qui selon les gérants présentent des caractéristiques ESG positives, les FCP appliquent également les critères de sélection suivants :

- revue du marché afin d'identifier les sociétés ayant les moins bonnes notations ESG. Cette revue ESG est effectuée en se basant sur des ressources externes et internes et aura pour effet de réduire sensiblement l'univers d'investissement. Cette revue s'appliquera à au moins 90% des titres en portefeuille.
- des politiques d'exclusion spécifiques liées aux entreprises impliquées dans des activités qui présentent des risques de durabilité plus élevés (cf. infra).

ii. Bloomberg :

Pour identifier les caractéristiques environnementales ou sociales des sociétés en portefeuille, Platinum peut également prendre en compte des indicateurs environnementaux et sociaux spécifiques tels que l'intensité carbone, l'efficacité énergétique, l'efficacité de l'eau, l'intensité des déchets, l'éco-efficacité, l'analyse du cycle de vie des produits, l'égalité des sexes, la biodiversité, la participation de la communauté, l'éducation et la formation. Ces informations sont fournies par la société Bloomberg.

2. Méthodologie Multi Assets Multi Expertise : le questionnaire Sociétés de Gestion

Avant de sélectionner un OPC, Platinum envoie systématiquement un questionnaire ESG à la société gérant cet OPC. Ce questionnaire se décompose en trois parties :

La **première** sur la société gérant cet OPC. Elle permet de recenser des informations telles que :

- Si la société gérant cet OPC est signataires des PRI ;
- Si elle a une politique ESG ;
- Si elle participe à une quelconque œuvre de finance durable ;
- Quel(s) prestataire(s) ESG la société gérant cet OPC utilise-t-elle ;
- Etc.

La **seconde** sur le fonds étudié. Cette partie du questionnaire analyse :

- L'approche ESG du fonds ;
- Les labels du fonds ;
- L'année de la prise en compte des critères ESG ;
- Les notes de chaque ligne...

Et la **dernière partie** porte sur les autres fonds ISR de la société gérant cet OPC, la part de l'encours sur ces fonds...

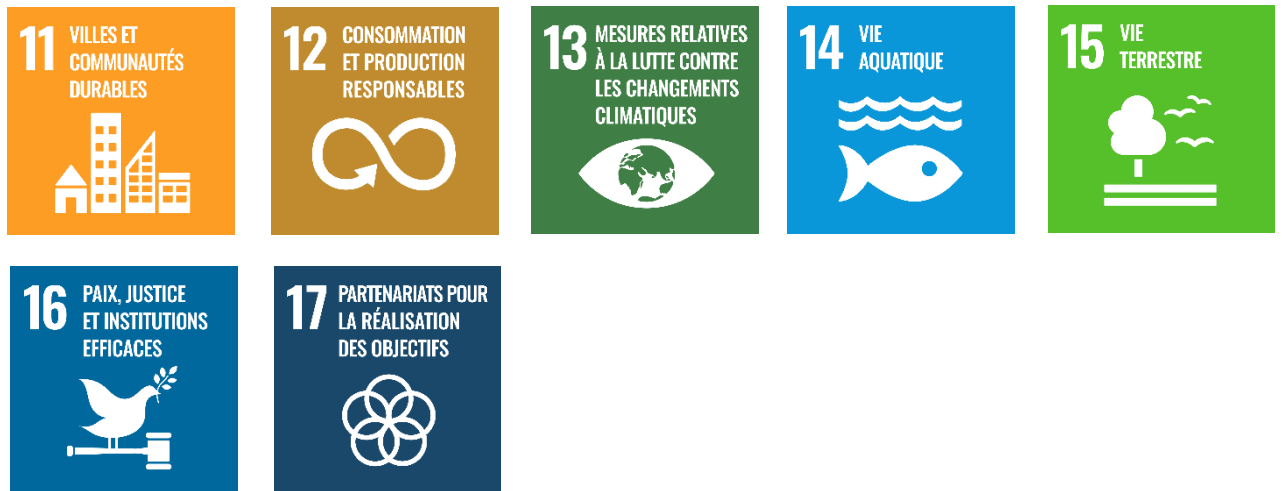
A partir du questionnaire et de la rencontre avec la société gérant cet OPC et/ou les gérants du fonds, Platinum détermine si les gérants sont sincères dans leur démarche permettant ainsi de démêler le greenwashing de l'effort sincère. Cela permet aussi de déterminer si les filtres sont stricts et contraignants.

Dans la note présentée ultérieurement au Comité d'investissement les rédacteurs doivent présenter de manière structurée les arguments qui les amènent à conclure à la sincérité des gérants du Fonds présenté.

3. Méthodologie Titres vifs : la prise en comptes des ODD

Platinum a choisi de construire son allocation durable en utilisant les ODD.(Objectifs de Développement Durable : dix-sept objectifs établis par les Etats membres de l'ONU et qui sont rassemblés dans l'Agenda 2030.) car beaucoup de sociétés communiquent sur leur niveau d'atteinte des ODD





Au sein de ces 17 ODD Platiniium a choisi de de concentrer sur 5 d'entre eux :

3 Objectifs environnementaux



2 Objectifs sociaux



4. Processus de suivi des controverses

De la même manière que les notes des sociétés sont mises à jour mensuellement, une attention particulière est portée sur les controverses auxquelles sont sujettes les sociétés. Ainsi, une société saine sera notée 1 tandis qu'une société bouleversant l'opinion pour des raisons négatives pourra voir ce niveau évoluer jusqu'à 5.

Nous avons pris la décision d'exclure les sociétés dont le niveau de controverse atteindrait 5 en raison d'un risque ESG trop important.

III. Organisation

1. Le Comité IR (Investisseurs Responsables)

- Rôle

Le Comité IR (Investisseurs Responsables) est l'organe en charge de la définition de la politique d'Investisseur Responsable, de son implémentation et du contrôle de la mise en application de cette politique.

Il est notamment l'organe décisionnaire sur la politique d'Investisseur Responsable, la Politique d'exclusion et la Méthodologie d'investissement ESG.

Il est aussi en charge de la sensibilisation des équipes de Platinum sur les questions de Durabilité.

- Composition

Le Comité IR (Investisseurs Responsables) est composé :

- du Président de la Société qui est membre de droit et préside le Comité
- d'un représentant des gérants en titres vifs
- d'un représentant des gérants MAME

Le Président nomme et révoque les membres du Comité IR (Investisseurs Responsables).

Le Comité peut inviter toute personne à participer à ses travaux.

- Réunions et Convocation

Le Comité se réunit tous les deux mois en session plénière. Tout membre du Comité peut demander au Président de réunir le Comité.

Les décisions sont prises à l'unanimité et font l'objet d'un PV synthétique.

2. La Politique d'exclusion

- Fonctionnement

L'exclusion fait partie intégrante de la plupart des stratégies d'investissement responsable. L'approche d'exclusion consiste à écarter de l'univers d'investissement certaines entreprises ou typologies d'entreprises en raison de leurs activités ou de certaines pratiques controversées.

Les exclusions peuvent être sectorielles ou normatives.

L'approche d'exclusion sectorielle consiste à écarter des secteurs d'activités pour des raisons éthiques, ou jugés néfastes pour les hommes et la planète, comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie, le charbon ou encore les OGM.

Les exclusions normatives écartent quant à elles des entreprises qui ne respectent pas les grands principes édictés par des lois et traités internationaux, comme par exemple ceux de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de l'Organisation Internationale du Travail ou du Pacte Mondial des Nations unies, le « Global Compact ».

Ces exclusions sectorielles et normatives constituent le premier filtre de l'action des gérants de Platinum qui procèdent ensuite à l'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises sur la base d'un univers d'investissement ainsi défini.

- Effet d'une exclusion

Le respect de la politique d'exclusion s'applique à tous les OPC, y compris les OPC dédiés, et aux mandats.

La mise à jour des portefeuilles doit être réalisées sous 48 heures.

- Matérialisation

Le Comité IR est en charge de l'établissement d'une Fiche synthétique des exclusions qui est publiée sur le Site Web. Toute décision d'exclusion est mentionnée dans le PV de la réunion du Comité ayant prononcé l'exclusion.

Un Tableau récapitulatif des exclusions présentant la liste des exclusions et les éléments ayant conduit à la décision d'exclusion est tenu à jour par le Comité.

IV. Engagement

1. Politique de vote

Platinum Gestion attache la plus grande importance à l'exercice des droits de vote attachés aux titres qu'elle détient dans les portefeuilles dont elle assure la gestion pour le compte de ses clients.

Platinum Gestion est convaincue de l'importance d'une bonne gouvernance d'entreprise : moteur de performance durable pour nos clients.

Son approche peut sembler parfois un peu rigoriste mais elle n'a qu'un seul objectif : favoriser le dialogue entre l'entreprise, ses actionnaires et l'ensemble des parties prenantes (salariés, fournisseurs...).

L'approche retenue privilégie plusieurs principes :

- la transparence
- le développement de l'actionnariat salarié
- la rémunération de la performance
- l'écoute des actionnaires.

2. Adhésions

a) Les PRI

En 2020, Platinum est devenue signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI¹), une initiative de l'ONU caractérisée par un engagement volontaire qui s'adressant au secteur financier et incitant les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.



b) La Charte de la diversité

Platinum a adhéré fin 2021 à la Charte de la Diversité et participe à l'ensemble des actions de sensibilisation organisées.

La secrétaire Générale est en charge de l'application au sein de la société.

3. Actions internes

Platinum est consciente des problématiques sociales et environnementales et applique à son développement administratif les mêmes critères qu'à ceux de ses investissements. Ainsi, un objectif

¹ Voir le Lexique en Annexe



de parité et d'inclusion fait partie des enjeux auquel Platinium entend répondre au cours des années à venir.

Platinium s'efforce de plus réduire son impact écologique, faisant la promotion en interne du recyclage des déchets et de la mobilité verte.